

COVID 19 et impacts sur la réglementation des échanges internationaux

(liste non exhaustive au 19 août 2020)

➤ SPG et déploiement de REX : prolongement de la période transitoire au 31/12/2020

La base de données REX devait être pleinement opérationnelle au 30 juin 2020 pour tous pays exportateurs bénéficiant du Système des Préférences Généralisées (SPG), permettant ainsi une auto certification de l'origine préférentielle sur la facture avec un numéro d'exportateur enregistré (EE) pour toute valeur supérieure à égale à 6000€. En raison du COVID 19, l'échéance a été prolongée de 6 mois repoussée au 31/12/2020 par publication au JOUE du règlement 2020/750 le 8 juin 2020. Les certificats form A, déclenchant la préférence tarifaire à l'import en UE, pourront donc être émis jusqu'à la fin de l'année dans ces 6 pays ayant demandé le report :

Bangladesh, Haïti, Indonésie, Madagascar, Philippines, Sénégal, Tadjikistan, Vietnam

Suivre l'évolution du déploiement sur la [page REX](#) du site de la commission européenne.

➤ Mise à jour de la liste des sous-positions tarifaires (SH6) applicables aux fournitures médicales dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID 19

Cette liste, mise à jour une nouvelle fois en juin est publiée par l'organisation mondiale des douanes (OMD) conjointement avec l'organisation mondiale de la santé (OMS): <http://www.wcoomd.org/fr/media/newsroom/2020/june/new-edition-of-the-wco-who-hs-classification-list-for-covid-19-medical-supplies-now-available.aspx>

➤ Importations de masques, visières et lunettes de protection : fin programmé du régime dérogatoire du contrôle des normes de sécurité à compter de septembre

Dans sa note du 24 juin 2020, la douane donne le calendrier du retour à la normal pour les importations d'équipements de protection liés à la lutte contre la pandémie COVID19 : obligation de marquage CE et fin des équivalences de normes.

Au 2 septembre 2020 pour :

- Les masques, lunettes et visières pour tous destinataires et usage.
- Les masques de type chirurgical classés en dispositif médical destinés aux consommateurs.
- Les masques de forme chirurgical répondant à la norme GB /T 32610 pour tous destinataires et usages.

Au 31 octobre 2020 pour

- Les masques de type chirurgical classés en dispositif médical destinés aux professionnels

Depuis le 1^{er} juillet, les importateurs doivent par ailleurs veiller au strict respect des nouvelles règles en matière d'étiquetage concernant les masques de type chirurgical à usage non sanitaire, pour les masques de norme GB/T 32610 et pour les masques requalifiés en masques non sanitaires.

[En savoir plus](#)

Maryline FAVRE MARTINOZ | Conseil et formation en commerce international

683 route de Bande Village, 73360 S' CHRISTOPHE LA GROTTTE | 06 11 17 29 52 | m.favre@aviseeinternational.fr | www.aviseeinternational.fr
N°TVA intracommunautaire FR30 820463933 | Siret N° 820 463 933 00011 | NAF 7022Z